

L'an deux mille vingt deux et le Mercredi 07 Septembre à 18h15, le Conseil Municipal de la commune de Bourg-Madame régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence du Maire, Monsieur Daniel ARMISEN.

ETAIENT PRESENTS : ARMISEN Daniel, AYACHE Nabil, BUENO Bartholomé, CARCASSONNE Anne-Marie, FAIGES MORALES Josep, GARCIA RUIZ Neus, GODINHO Jean-Charles, MARTI Cécile, MEYA Jean-Marc, MONNIN Yvette, Hubert PONCY, SORLI Sylvie WILL Audrey.

ETAIENT ABSENTS : GARCIA MARTIN Jaïme, ROMA Mickaël.

Monsieur GARCIA MARTIN Jaïme donne procuration à Madame Neus GARCIA RUIZ.

Monsieur Mickaël ROMA donne procuration à Madame Sylvie SORLI.

Date de la convocation : 24 Août 2022.

Madame Sylvie SORLI est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un poste d'adjointe.

Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2,

Considérant la nécessité d'ouvrir un poste d'adjointe,

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le conseil municipal,

DECIDE de la création d'un poste d'adjointe,
PRECISE que l'entrée en fonction de cette dernière interviendra dès son élection.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,



Daniel ARMISEN.

Département des Pyrénées-Orientales

Commune de Bourg- Madame

Arrondissement de PRADES

Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt deux et le Mercredi 07 Septembre à 18h15, le Conseil Municipal de la commune de Bourg-Madame régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence du Maire, Monsieur Daniel ARMISEN.

ETAIENT PRESENTS : ARMISEN Daniel, AYACHE Nabil, BUENO Bartholomé, CARCASSONNE Anne-Marie, FAIGES MORALES Josep, GARCIA RUIZ Neus, GODINHO Jean-Charles, MARTI Cécile, MEYA Jean-Marc, MONNIN Yvette, Hubert PONCY, SORLI Sylvie WILL Audrey.

ETAIENT ABSENTS : GARCIA MARTIN Jaïme, ROMA Mickaël.

Monsieur GARCIA MARTIN Jaïme donne procuration à Madame Neus GARCIA RUIZ.

Monsieur Mickaël ROMA donne procuration à Madame Sylvie SORLI.

Date de la convocation : 24 Août 2022.

Madame Sylvie SORLI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets Créons des espaces de type « Tiers-Lieux culturels » en Pyrénées-Orientales.

M. Le Maire fait part à l'assemblée de l'opération susceptible d'être retenue dans le cadre de l'appel à projets Créons des espaces de type «Tiers-Lieux culturels » en Pyrénées-Orientales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide de solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projets Créons des espaces de type «Tiers-Lieux culturels » en Pyrénées-Orientales.

Autorise Monsieur le Maire, à signer les pièces nécessaires à la dévolution du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus,

Daniel ARMISEN,

Le Maire.



Département des Pyrénées-Orientales

Commune de Bourg- Madame

Arrondissement de PRADES

Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt deux et le Mercredi 07 Septembre à 18h15, le Conseil Municipal de la commune de Bourg-Madame régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence du Maire, Monsieur Daniel ARMISEN.

ETAIENT PRESENTS : ARMISEN Daniel, AYACHE Nabil, BUENO Bartholomé, CARCASSONNE Anne-Marie, FAIGES MORALES Josep, GARCIA RUIZ Neus, GODINHO Jean-Charles, MARTI Cécile, MEYA Jean-Marc, MONNIN Yvette, Hubert PONCY, SORLI Sylvie WILL Audrey.

ETAIENT ABSENTS : GARCIA MARTIN Jaïme, ROMA Mickaël.

Monsieur GARCIA MARTIN Jaïme donne procuration à Madame Neus GARCIA RUIZ.

Monsieur Mickaël ROMA donne procuration à Madame Sylvie SORLI.

Date de la convocation : 24 Août 2022.

Madame Sylvie SORLI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un élu correspondant Incendie et Secours.

M. Le Maire fait part à l'assemblée du Décret d'application de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile, dit Loi MATRAS, qui prévoit la nomination par le Maire d'un correspondant Incendie et Secours.

Il rappelle que ce correspondant participe, sous l'autorité du Maire, à des missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents,

Décide de nommer Monsieur Jean-Charles GODINHO, élu correspondant Incendie et Secours.

Autorise Monsieur le Maire, à signer les pièces nécessaires à la dévolution du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus,

Daniel ARMISEN,



Le Maire.

Département des Pyrénées-Orientales

Commune de Bourg- Madame

Arrondissement de PRADES

Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt deux et le Mercredi 07 Septembre à 18h15, le Conseil Municipal de la commune de Bourg-Madame régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence du Maire, Monsieur Daniel ARMISEN.

ETAIENT PRESENTS : ARMISEN Daniel, AYACHE Nabil, BUENO Bartholomé, CARCASSONNE Anne-Marie, FAIGES MORALES Josep, GARCIA RUIZ Neus, GODINHO Jean-Charles, MARTI Cécile, MEYA Jean-Marc, MONNIN Yvette, Hubert PONCY, SORLI Sylvie WILL Audrey.

ETAIENT ABSENTS : GARCIA MARTIN Jaïme, ROMA Mickaël.

Monsieur GARCIA MARTIN Jaïme donne procuration à Madame Neus GARCIA RUIZ.

Monsieur Mickaël ROMA donne procuration à Madame Sylvie SORLI.

Date de la convocation : 24 Août 2022.

Madame Sylvie SORLI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « Développons les services au public innovants en Pyrénées-Orientales - Thématique Offre de Santé et Territorialisation » pour la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

M. Le Maire fait part à l'assemblée de l'opération susceptible d'être retenue dans le cadre de l'appel à projets « Développons les services au public innovants en Pyrénées-Orientales - Thématique Offre de Santé et Territorialisation » : La création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide de solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Développons les services au public innovants en Pyrénées-Orientales - Thématique Offre de Santé et Territorialisation » pour la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Autorise Monsieur le Maire, à signer les pièces nécessaires à la dévolution du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus,

Daniel ARMISEN,

Le Maire.



GL